

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

MINISTERE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES ACCREDITATIONS  
UNIVERSITAIRES ET DE LA QUALITE

\*\*\*\*\*

18220246

DECISION N° \_\_\_\_\_ / MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du \_\_\_\_\_  
portant ouverture d'un concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année du programme de Licence Professionnelle  
en Sages-femmes de la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Buea et fixant le nombre de  
places disponibles pour l'année académique 2022-2023.

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

MINISTRY  
OF HIGHER EDUCATION

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF UNIVERSITY  
ACCREDITATIONS AND QUALITY

\*\*\*\*\*

23 JUN 2022

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Vu la Constitution;

Vu la loi n ° 005 du 16 Avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur;

Vu le décret 2004/320 pas du 08 Décembre 2004 portant organisation du gouvernement;

Vu le décret 2004/322 pas du 08 Décembre 2004 nommant les membres du gouvernement;

Vu le décret 2005/142 pas du 29 Avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;

Vu le décret n ° 92/074 du 13 Avril 1992 visant à transformer les centres universitaires de Buea et de Ngaoundéré en Universités;

Vu le décret n ° 93/034 du 19 Janvier 1993 organisant l'Université de Buea;

Vu le décret 2017/318 pas du 27 Juin 2017 nommant le Vice-Chancellor de l'Université de Buea;

Vu le décret n ° 93/027 du 19 Janvier 1993 fixant les dispositions communes à toutes les Universités, modifié et complété par le décret n ° 2005/342 du 10 Septembre 2005;

Vu l'arrêté n. 21/18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 16 Mars 2022 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Universités d'Etat du Cameroun pour l'année académique 2022-2023 ;

Sur proposition du Vice-Chancellor de l'Université de Buea;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Un concours pour l'admission de **Soixante (60)** étudiants en **première année du cycle de Licence Professionnelle en Sages-femmes** est organisé à la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Buea, pour l'année académique 2022/2023. Le concours aura lieu le **Mercredi 12 Octobre 2022**, au campus de la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Buea.

**Article 2:** L'examen d'entrée dans le cycle de Licence Professionnelle en Sages-femmes est ouvert à tous les candidats camerounais et étrangers qui sont titulaires du:

- G.C.E. «A» Level dans au moins deux matières (biologie et chimie) et le GCE «O» Level dans au moins cinq matières obtenues en une seule session, y compris la langue anglaise et les mathématiques (excepté la Religion);
- Baccalauréat et le Probatoire série C ou D ;
- Diplôme d'Etat (SDE) en Sage-femme et avoir obtenu le GCE «O» Level dans au moins cinq matières obtenues en une seule session, y compris la langue anglaise et les mathématiques et au moins deux papiers au GCE A Level dont la Biologie.
- Les candidats titulaires d'autres diplômes équivalents authentifiés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur sont éligibles pour concourir à ces deux examens.

**Article 3:** Les dossiers de candidature dûment remplis doivent être déposés au bureau du Service de la Scolarité de la faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Buea, BP 63 Buea, au plus tard le **Vendredi 30 Septembre 2022**. Les dossiers doivent comporter les documents suivants:

- a) un formulaire de demande dûment rempli obtenu du bureau du Secrétaire General de l'Université de Buea, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme de Vingt mille Francs CFA(20.000FCFA) adressée à: "L'Agent Comptable, Université de Buea." Cette somme d'argent est payable à l'Université de Buea suivant le compte bancaire: **BICEC Buea, N° de Compte 100010 6842 98394742001-23**. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Le formulaire de demande d'inscription est également disponible sur le site Web du Ministère de l'Enseignement Supérieur, <http://www/minesup.gov.cm>.
- b) une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant d'au plus six mois.
- c) 2 demi-photos 4x4 récentes ;
- d) des copies certifiées conformes des certificats / diplômes d'éligibilité susmentionnés (G.C.E. Ordinary et G.C.E. Advanced Level / Probatoire et Baccalauréat, Diplôme de Technicien de laboratoire);
- e) des copies certifiées conformes de relevés de notes (pour les candidats ayant le Baccalauréat et le Probatoire).

**Les dossiers incomplets seront rejetés.**

**Article 4:** L'examen d'entrée couvrira les programmes du GCE « O » Level, du G.C.E. « A » Level ou du Baccalauréat et Probatoire dans les matières suivantes :

- Biologie	Coef 3
- Chimie	Coef 2
- Physique	Coef 2
- Utilisation de l'anglais	Coef 2
- Épreuve orale	Coef 1

L'étude du dossier du candidat (qualité des diplômes et relevés de notes présentés) constituera 40% (quarante pour cent) du total des points du concours. Les examens écrits et oraux constitueront les 60% (soixante pour cent) restants.

**Article 5:** Les candidats éligibles pour les épreuves écrites et orales du concours d'entrée en première année du cycle de Licence Professionnelle en Sages-femmes devront se présenter au campus de la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université de Buea au moins une heure avant le début du premier sujet d'examen, munis de leur carte nationale d'identité ou leur passeport. **Aucune autre forme d'identification ne sera acceptée.**

**Article 6:** Les dépenses résultant de cette décision seront à la charge du budget de l'Université de Buea, la charge budgétaire 20903 pour l'année financière 2022.

**Article 7:** Le Vice-Chancellor de l'Université de Buea, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé sont chacun chargés de la mise en œuvre de cette décision qui sera enregistrée et publiée en français et en anglais partout où besoin sera.

**MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**



**Jacques FAME NDONGO**